

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation 29 novembre 2022	
Date d’Affichage 20/12/2022	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Pouvoirs	2
Absent.....	0
Votants	29

L’an deux mille vingt deux

Le 09 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des mariages en mairie de Gannat en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, Monsieur GATIGNOL (porteur d’un pouvoir de M. RAY), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d’un pouvoir de Mme REDON Véronique), M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAV Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé,, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D’ISTRIA Violaine formant la majorité des membres en exercice.

Excusés, M. RAY François, Mme REDON Véronique

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance

N° 22/145 - POLITIQUE JEUNESSE ET FAMILLES - CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE CLAS

1 pièce jointe : Convention d’objectif et de financement

A la suite de la signature de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.), la Commune a la possibilité de signer une convention d’objectifs et de financement avec la Caisse des Allocations Familiales pour la mise en place du Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité.

Ainsi, cette convention s’apparente à un projet de territoire pour la commune en renforçant les actions en faveur du soutien à la scolarité des publics « enfant et adolescent » comme axe prioritaire du P.E.G.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°31/21 du conseil municipal réuni en séance du 12 mars 2021 relative à l’approbation de la Convention Territoriale Globale pour la période 2020-2023,

Vu le projet de convention annexé,

Vu l’avis de la commission finances, dynamique économique,

Considérant que la Ville a approuvé la Convention Territoriale Globale CTG pour la période 2020-2023,

Considérant les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service « Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité »,

Considérant les objectifs poursuivis par les bonus associés,

Considérant les actions développées dans le cadre du P.E.G. de la Ville, en cohérence avec les objectifs fixés dans la C.T.G,

Considérant qu'il convient de contractualiser avec la CAF pour bénéficier d'un financement de la branche famille au titre de la Prestation de services Ps,

Sur proposition de Madame Stéphanie CARTOUX, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'ADOPTER la convention d'objectif et de financement CLAS pour la période 2022-2023,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier, les avenants notamment.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

